



N° : 2024DM49

<b>SERVICE : Commande Publique</b> <b>REF. : IM</b>	<b>DECISION DU MAIRE 2024</b>
<b><u>Objet</u></b>	
Attribution du marché de mission de coordination SPS des travaux de désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école élémentaire Paul Cézanne	
Le maire de Marines,	
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 4° et L.2122-23,	
Vu le code de la commande publique,	
Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 « Modification de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire » autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation et la passation [...] de tous les marchés publics dont le montant est inférieur au seuil de procédure formalisée,	
Considérant la consultation de trois entreprises,	
Considérant la nécessité d'une coordination Sécurité et Protection de la Santé dans le cadre du projet de travaux de désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école élémentaire Paul Cézanne,	
Considérant l'analyse menée conformément aux critères du règlement énoncés dans la lettre de consultation tendant à retenir l'offre la mieux-disante, à savoir celle de la la société SOCOTEC, située Tour Pacific, 13 cours Valmy à PARIS-LA DEFENSE (92977) pour un montant total de 1 950 € HT, soit 2 340 € TTC,	
<b>DECIDE</b>	
<b>Article 1</b> : D'attribuer le marché de mission de coordination SPS des travaux de désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école élémentaire Paul Cézanne à la société SOCOTEC, située Tour Pacific, 13 cours Valmy à PARIS-LA DEFENSE (92977) pour un montant total de 1950 € HT, soit 2 340 € TTC.	
<b>Article 2</b> : De transmettre la présente décision à M. le préfet ainsi qu'au SGC de Cergy.	
<b>Article 3</b> : De rendre compte de la présente décision au conseil municipal.	
Fait à Marines, le 17 juin 2024	
Le Maire,	
 	
Nadine NINOT	